

# La France, les inégalités et l'ascenseur social

PAR LAURENCE BOONE ET ANTOINE GOUJARD <sup>1</sup>

*Le vaste mouvement de mécontentement qui s'est manifesté en France au travers des manifestations des « gilets jaunes », initiées il y a un an maintenant, témoigne d'un fort sentiment d'abandon d'une partie de la société française. Si les situations des manifestants sont très diverses et leurs revendications parfois disparates, ce sentiment d'être acculé, de se trouver dans une sorte d'impasse socio-économique, est-il étayé par les observations statistiques ? À lire cet article de Laurence Boone et Antoine Goujard, il semble en effet que la France occupe une position particulière dans le monde développé, ne parvenant plus à faire fonctionner l'ascenseur social correctement ni à offrir une égalité des chances suffisante à chacun.*

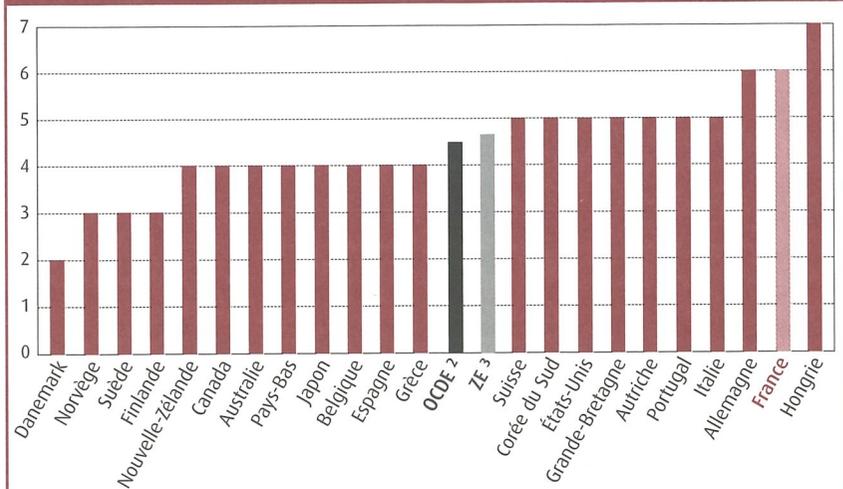
*S'appuyant sur des comparaisons internationales, cet article souligne la faible mobilité sociale au fil des générations et une inégalité des chances qui, en France, est perpétuée par le système éducatif et de formation. Autrement dit, ni l'École, ni le parcours dans l'emploi (quand on a la chance d'être actif) ne permettent aux personnes situées en bas de l'échelle sociale d'y progresser ; et si la redistribution et les transferts sociaux tempèrent un peu l'analyse, ils ne suffisent pas à rétablir une égalité des chances. Comme l'indiquent les auteurs dans leurs recommandations finales, seules des mesures substantielles de réforme dans le domaine de l'éducation tout au long de la vie seraient à même de changer la donne. S.D. ■*

---

1. Respectivement chef économiste de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) ; et économiste principal au sein du Département des affaires économiques de l'OCDE. Une version succincte de cet article a été initialement publiée par les deux auteurs sous forme de *blog* : « La France, les inégalités et l'ascenseur social », *OECD Ecoscope*, 25 février 2019. URL : <https://oecdecoscope.blog/2019/02/25/la-france-les-inegalites-et-lascenseur-social/>. Les auteurs remercient de nombreux collègues de l'OCDE pour leurs commentaires, notamment Pierre Beynet, Orsetta Causa et Nicolas Ruiz.

Les manifestations des « gilets jaunes » en France pourraient n'être qu'une variante des fractures territoriales et sociales potentiellement liées à un même phénomène de rejet de la mondialisation qui s'est retrouvé dans plusieurs pays de l'OCDE<sup>2</sup>. C'est probablement en partie le cas, mais les raisons de ce mouvement sont aussi, pour certaines, spécifiques à la société française. Ce mouvement trouve des racines profondes dans la persistance de l'inégalité des chances. Les simulations de l'OCDE montrent qu'il faudrait plus de six générations en France à une personne du bas de la distribution des revenus pour en rejoindre la moyenne (graphique 1)<sup>3</sup>. Selon cette métrique (encadré 1), seule la Hongrie, parmi les pays de l'OCDE, montre plus de déterminisme social que la France. De plus, la France se caractérise par une forte proportion de personnes à faibles compétences, avec peu de perspectives d'emploi et de carrière<sup>4</sup>. Dit autrement, les personnes issues des milieux peu favorisés se retrouvent généralement peu qualifiées et peu diplômées, avec de faibles chances de rattrapage au cours de la vie. C'est à l'accès à l'éducation dès le plus jeune âge et à la formation

**Graphique 1 — La mobilité intergénérationnelle est faible : nombre de générations pour atteindre le revenu moyen<sup>1</sup>**



1. Nombre de générations qu'il faudrait aux descendants d'une famille située dans le décile inférieur pour atteindre le revenu moyen dans la société.

2. Moyenne non pondérée entre pays sur la base des données disponibles (24 pays).

3. États membres de la zone euro qui sont également membres de l'OCDE (17 pays), à l'exclusion du Luxembourg ainsi que de l'ensemble des pays d'Europe orientale membres de la zone euro.

Source : OCDE, *A Broken Social Elevator?*, op. cit.

2. PASTOR Lubos et VERONESI Pietro, « A Rational Backlash against Globalisation » ; et RODRIG Dani, « Economics of the Populist Backlash », VOX, respectivement 28 septembre 2018. URL : <https://voxeu.org/article/rational-backlash-against-globalisation> ; et 3 juillet 2017. URL : <https://voxeu.org/article/economics-populist-backlash>. Consultés le 16 septembre 2019.

3. OCDE, *A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility*, Paris : OCDE, 2018.

4. OCDE, *Études économiques de l'OCDE : France 2019*, Paris : OCDE, 2019.

## LA MOBILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE DES REVENUS D'ACTIVITÉ EN COMPARAISON INTERNATIONALE

Les simulations de l'OCDE, présentées dans le graphique 1, sont issues de la publication de l'OCDE sur l'ascenseur social<sup>1</sup>. Elles prennent en compte la persistance des revenus d'activité d'une génération à l'autre, estimée à partir de données individuelles pour chaque pays et la structure de la distribution des revenus.

La persistance intergénérationnelle des revenus est mesurée par l'élasticité des revenus entre père et fils. Celle-ci est de 40 % environ dans les pays de l'OCDE. C'est-à-dire que les fils d'un père dont le revenu est deux fois inférieur au revenu médian ont, en moyenne, des revenus près de 24 % inférieurs à ceux des fils d'un père de revenu médian. Dans les pays où la persistance des revenus est proche de 50 %, comme la France, la différence moyenne de revenus entre fils issus de ses milieux sociaux est plus élevée et proche de 30 %.

La distribution actuelle des revenus entre les ménages du décile inférieur et le revenu moyen permet ensuite de calculer une illustration du nombre de générations nécessaires pour que, dans les conditions actuelles, un enfant de famille modeste atteigne le revenu moyen. Cette illustration repose sur l'hypothèse d'une persistance des revenus d'activité constante d'une génération à l'autre<sup>2</sup>.

La persistance des inégalités en France en termes de revenus d'activité n'est qu'une facette de la mobilité sociale intergénérationnelle. Le constat de la faiblesse de celle-ci en France est renforcé par d'autres mesures de la reproduction des inégalités sociales entre générations. Les mobilités sociales intergénérationnelles mesurées en termes d'éducation ou de catégorie socioprofessionnelle sont en effet, elles aussi, inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE<sup>3</sup>.

L.B. et A.G.

1. OCDE, *A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility*, Paris : OCDE, 2018 ; et pour la France : LEFRANC Arnaud, « Educational Expansion, Earnings Compression and Changes in Intergenerational Economic Mobility: Evidence from French Cohorts, 1931-1976 », Cergy-Pontoise : université de Cergy-Pontoise (*Working Paper* THEMA [Théorie économique, modélisation et applications] n° 11), 2011. URL : <http://www.u-cergy.fr/thema/repec/2011-11.pdf>. Consulté le 16 septembre 2019 ; LEFRANC Arnaud, « Intergenerational Earnings Persistence and Economic Inequality in the Long Run: Evidence from French Cohorts, 1931-75 », *Economica*, vol. 85, n° 340, octobre 2018, p. 808-845.

2. BOWLES Samuel et GINTIS Herbert, « The Inheritance of Inequality », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 16, n° 3, été 2002, p. 3-30.

3. OCDE, *op. cit.*

tout au long de la vie, ainsi qu'à l'inclusion sur le marché du travail qu'il faut s'attaquer pour faire évoluer en profondeur la mobilité sociale.

## Des inégalités des chances perpétuées par le système éducatif

Cette situation d'inégalité des chances perpétue les situations économiques et sociales de génération en génération. En 2015, 49 % des hommes âgés de 35 à 59 ans et fils de cadre supérieur étaient eux-mêmes cadres supé-

**Tableau 1 — La mobilité sociale en France en 2015 :  
catégorie socioprofessionnelle des fils selon celle de leurs pères**

		Catégorie socioprofessionnelle (CSP) des fils						Ensemble
		Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés, ouvriers qualifiés	Employés, ouvriers non qualifiés	
CSP des pères	Agriculteurs exploitants	26,7	7,9	8,5	20,4	27,4	9,1	100
	Artisans, commerçants, chefs d'ent.	0,9	20,6	23,1	23,8	23,6	7,9	100
	Cadres, prof. intellectuelles supérieures	0,2	7,9	49	25,4	13,7	3,8	100
	Professions intermédiaires	0,6	7,8	26,5	31,1	26,2	7,7	100
	Employés, ouvriers qualifiés	0,6	7,2	12,7	26,8	42,6	10,1	100
	Employés, ouv. non qualifiés	0,6	6,5	8,3	18,7	43,9	22,1	100
	Ensemble	2,8	9,1	20,4	25,3	32,4	10,1	100

Mobilité non verticale :  
 Mobilité de statut    Mobilité horizontale    Mobilité ascendante    Mobilité descendante  
 Immobilité sociale

*Lecture* : ce tableau se lit **horizontalement**. Ainsi, en 2015, 26,7 % des fils d'agriculteurs exploitants exercent eux-mêmes cette profession, 8,5 % sont cadres et 27,4 % sont devenus employés ou ouvriers qualifiés.  
*Champ* : France métropolitaine, hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.  
*Source* : COLLET Marc et PÉNICAUD Émilie, *op. cit.*

rieurs, contre 20 % des enfants de leur génération (tableau 1)<sup>5</sup>. La situation des enfants d'ouvriers et d'employés est le miroir de celle des enfants de cadres : plus de 50 % des enfants d'ouvriers ou employés sont demeurés employés ou ouvriers et c'est le cas de 66 % des enfants d'ouvriers ou d'employés peu qualifiés. Ce mécanisme se retrouve aussi pour les classes moyennes. Les fils dont le père exerçait une profession intermédiaire ont plus de trois fois plus de chances de devenir cadres que les descendants d'ouvriers non qualifiés, mais cette probabilité reste près de deux fois moindre que celle des fils de cadres.

Les disparités entre catégories socioprofessionnelles et territoires s'ancrent dès le plus jeune âge. Alors que le système social et les aides publiques prennent en charge la garde des jeunes enfants de façon importante, chez le tiers de la population le moins aisé, seuls 30 % des enfants intègrent des modes d'accueil dits « formels », crèches, haltes-garderies ou assistantes

5. COLLET Marc et PÉNICAUD Émilie, « En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable », *INSEE Première*, n° 1 739, février 2019, INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

maternelles, contre près de 60 % pour l'ensemble de la population. C'est en partie une question de disparités géographiques : selon la commune ou le quartier où l'on habite, ces modes de garde sont plus ou moins développés. Les établissements d'accueil pour jeunes enfants présentent une couverture beaucoup plus complète en milieu urbain, dans les communes riches et les quartiers aisés<sup>6</sup>. Or ces modes de garde permettent le développement dès le plus jeune âge des enfants, leur socialisation et leur éveil : l'hétérogénéité des chances commence ici<sup>7</sup>.

Les désavantages liés à un milieu socio-économique moins favorisé se poursuivent à l'école. Les performances des élèves de 15 ans sont mesurées par l'OCDE dans les études du Programme international pour le suivi des acquis des élèves, PISA (graphique 2). Celles-ci révèlent qu'en France, la part des élèves ayant de faibles compétences de compréhension des textes et des mathématiques atteint les 15 %, soit parmi les plus élevées des pays de l'OCDE. Et surtout, les mêmes études PISA montrent que l'influence du milieu social sur les performances scolaires est en France parmi les plus élevées des pays de l'OCDE, tout particulièrement en mathématiques, matière qui, comme on le sait, conditionne beaucoup l'accès aux meilleures filières éducatives dans ce pays. Là encore, les disparités territoriales jouent un rôle important, avec des difficultés accrues pour attirer des enseignants expérimentés, et des concentrations d'élèves en difficulté dans certaines écoles et zones géographiques. À la rentrée 2016, les 10 % de communes au revenu médian le plus faible avaient un taux d'enseignants de moins de 30 ans dans les collèges publics qui était le double de celui des 10 % de communes au revenu médian le plus élevé<sup>8</sup>. De plus, l'accès à l'enseignement supérieur reste lui aussi très différent selon les départements<sup>9</sup>.

Les divergences de niveau d'éducation conditionnent l'accès à l'emploi de façon plus importante en France. Les jeunes sans formation et sans emploi représentent une part plus importante en France que la moyenne de l'Union européenne<sup>10</sup>. L'École française continue à produire plus de personnes sans emploi, ne suivant ni études ni formation (ou *NEET* en anglais : *Not in Education, Employment or Training*) que la moyenne OCDE : près de 21 % des 20-24 ans se trouvaient dans cette situation en 2017. Or l'insertion dans le marché du travail est très différente selon le niveau de qualification, avec une prime nettement plus élevée qu'ailleurs aux hauts diplômés.

6. HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge), *L'Accueil des enfants de moins de trois ans*, Paris : HCFEA, 2018.

7. OCDE, *Petite Enfance, grands défis 2017. Les indicateurs clés de l'OCDE sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants*, Paris : OCDE, 2018.

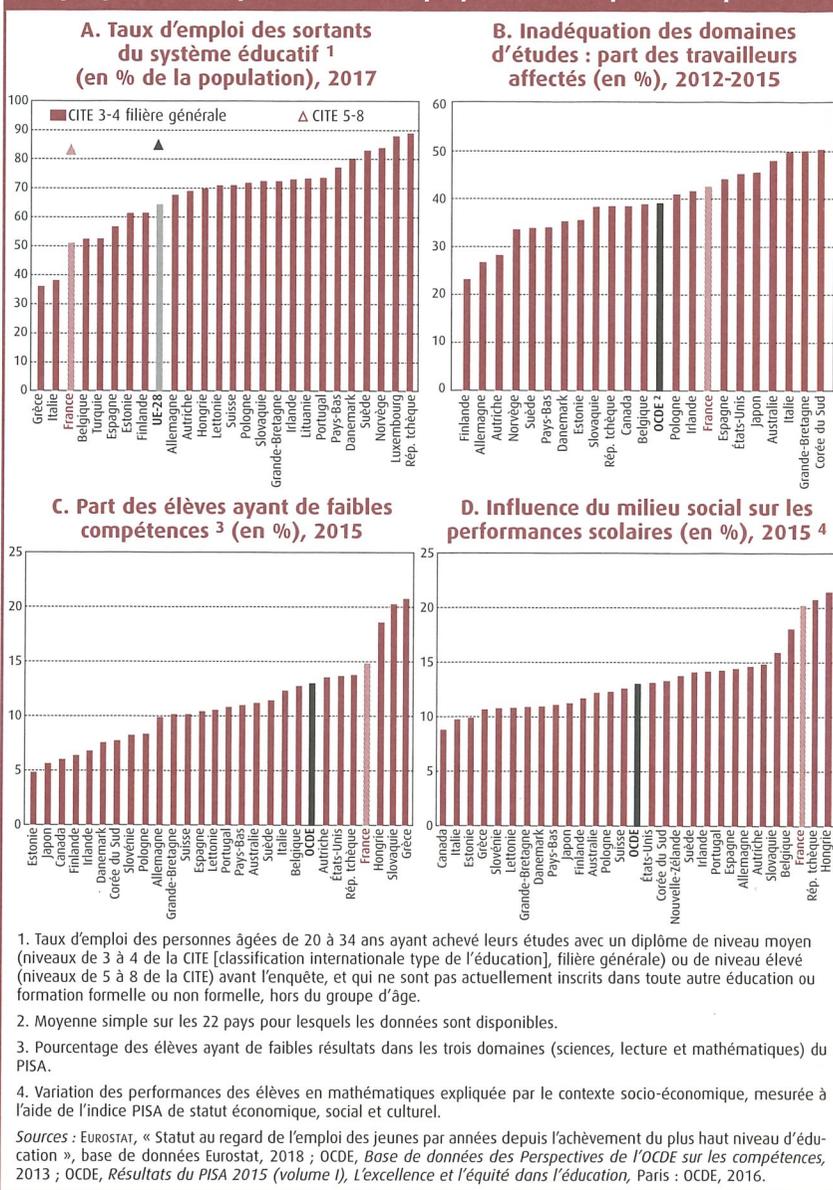
8. BOTTON Hugo et MILETTO Virgile, *Quartiers / Égalité scolaire. Des disparités territoriales aux inégalités scolaires en Île-de-France* ; et CARO Patrice, *Éducation et territoires. Inégalités scolaires d'origine territoriale France métropolitaine et d'outre-mer*, Paris : CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire), rapports scientifiques, octobre 2018.

9. DHERBÉCOURT Clément, « La géographie de l'ascension sociale », *Note d'analyse*, n° 36, novembre 2015, France Stratégie.

10. OCDE, *op. cit.*, 2019 ; SANTELMANN Paul, « La formation professionnelle en France. Encore une réforme ! Pour quelle ambition ? », *Futuribles*, n° 429, mars-avril 2019, p. 63-76.

La part des sortants précoces du système scolaire — c'est-à-dire ceux quittant le système scolaire avec, au mieux, le brevet de fin de troisième et ne suivant aucune formation — a baissé, mais la situation ne semble pas près de se résorber. Cette part s'élève toujours à presque 9 % des 18-24 ans en 2017 et plus de 15 % des adolescents de 15 ans ont de faibles compé-

**Graphique 2 — Le système éducatif perpétue des disparités importantes**

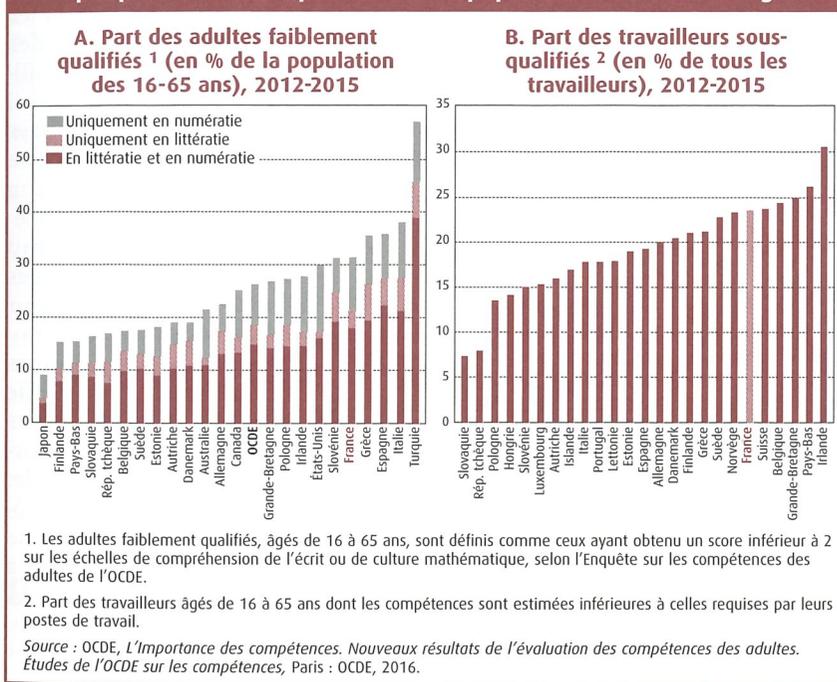


tences numériques et de compréhension, ce qui se traduira largement par des difficultés d'insertion dans la vie professionnelle. La part des adultes peu qualifiés est bien au-dessus de la moyenne OCDE (graphique 3).

Même avec un diplôme, l'accès au travail et à la mobilité sociale est loin d'être acquis. Les sortants du système éducatif avec un diplôme moyen de la filière générale (du secondaire ou post-secondaire non supérieur) ont un taux d'emploi de 51 %, parmi les plus faibles de l'Union européenne (seules l'Italie et la Grèce font pire). Alors que le taux d'emploi des diplômés du supérieur s'élève à 83 % et se situe dans la moyenne de l'Union européenne.

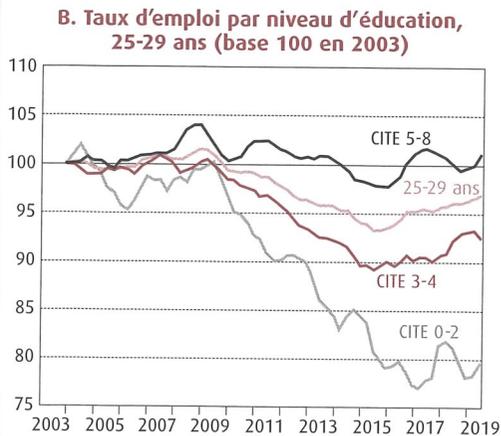
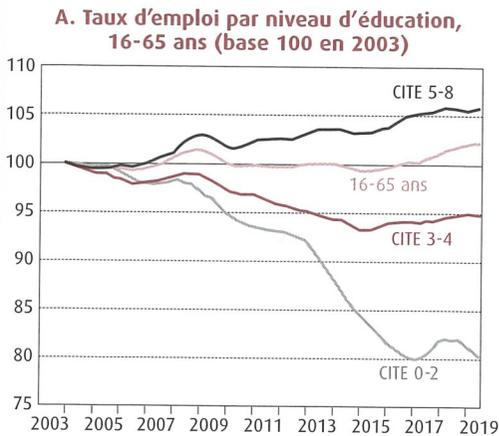
Ces disparités d'insertion sur le marché du travail par niveau de qualification se sont renforcées depuis la crise économique de 2008-2009. Parmi les sortants du système scolaire, le chômage des moins diplômés a fortement augmenté depuis cette crise, même s'il a diminué depuis 2017 <sup>11</sup>. Dans le même temps, les contrats les plus précaires se sont concentrés sur les moins qualifiés, notamment les jeunes, et leur durée a diminué en lien avec une rotation croissante des salariés concernés sur des contrats très courts. Même si le taux de chômage a atteint son plus bas niveau depuis le début 2009 au deuxième trimestre 2019, les inégalités du marché du travail demeurent historiquement élevées, même pour les jeunes (graphique 4).

**Graphique 3 — Les compétences de la population active sont inégales**



11. OCDE, *op. cit.*, 2019.

### Graphique 4 — Le marché du travail présente des évolutions contrastées



*N.B.* : moyenne annuelle des taux d'emploi trimestriels par niveau d'éducation atteint selon la classification CITE. Les niveaux 0-2 de la CITE correspondent aux diplômes inférieurs au premier cycle du secondaire ; les niveaux 3-4 au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et à l'enseignement post-secondaire non supérieur ; les niveaux 5-8 aux diplômés de l'enseignement supérieur.

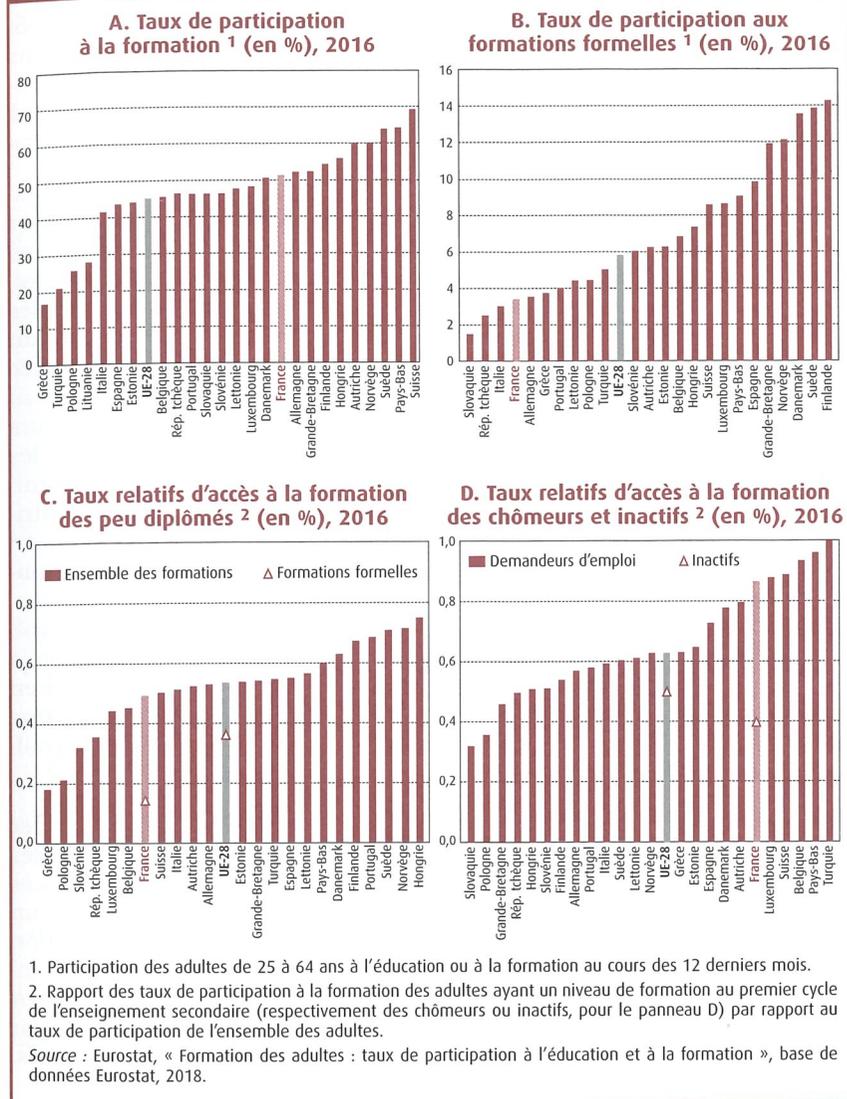
Source : Eurostat, résultats trimestriels détaillés des Enquêtes sur la force de travail, 2019.

L'écart de taux d'emploi entre les moins diplômés et les diplômés du supérieur a ainsi augmenté de plus de 10 points de pourcentage pour les 16-65 ans comme pour les 25-29 ans entre 2003 et 2019.

Ce constat est d'autant plus préoccupant que les divergences initiales d'accès au marché du travail se poursuivent tout au long de la vie, notamment parce que le système de formation professionnelle ne permet pas de remédier à ces inégalités chez les moins qualifiés (graphique 5). La part élevée de jeunes peu qualifiés persiste à travers les générations et la part des adultes faiblement qualifiés est également parmi les plus élevées des pays de l'OCDE : la France se classe au cinquième rang des pays où les compétences des adultes sont les plus faibles mesurées par le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) de l'OCDE. Ce qui n'est pas corrigé par l'accès à la formation professionnelle. D'abord, les peu diplômés ont 50 % moins de chances d'avoir accès à

une formation que les autres. Ensuite, le taux de participation aux formations formelles dans l'éventail de formation professionnelle disponible est, là encore, parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. Les récentes réformes visent à changer cela, mais de gros efforts restent à faire : si des plans ponctuels ont récemment soutenu l'accès des demandeurs d'emploi à la formation, cela n'a pas encore été le cas pour les inactifs.

**Graphique 5 — L'accès à la formation professionnelle demeure inégal en 2016**



## Une redistribution socio-fiscale développée

Ce constat d'inégalités persistantes en termes d'emploi ou de revenu d'activité n'est que partiellement tempéré par la redistribution. Le système de redistribution français de taxes et transferts corrige bien les inégalités les plus criantes. En particulier, les importants transferts monétaires vers les

ménages sans emploi et les moins aisés<sup>12</sup> — incluant ici les prestations chômage et retraites — contribuent à maintenir le taux de pauvreté après redistribution à un niveau relativement bas, malgré un taux de pauvreté élevé avant redistribution pour la population en âge de travailler (graphique 6, panels A et B). Cependant, le système de redistribution français est moins favorable aux classes moyennes et, *in fine*, les inégalités de revenus disponibles mesurées sur l'ensemble de la distribution des revenus demeurent à un niveau relativement élevé et proche de la moyenne de l'OCDE (graphique 6, panels C et D).

En outre, la structure du système de redistribution français semble peser sur les évolutions de revenus des classes moyennes et des travailleurs moins qualifiés. Le revenu disponible médian, comme celui des 20 % les plus pauvres, n'a pas crû de 2008 à 2016. Le système d'allègement de cotisations sociales pour les employeurs a permis de réduire de façon significative le coût du travail au niveau du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC), mais les cotisations sociales continuent de peser lourdement au niveau du salaire médian. En effet, les cotisations sociales des employeurs en part du salaire brut sont très faibles au niveau du SMIC, à 4 % après les dernières mesures d'allègement en 2019, mais celles portant sur le revenu médian s'élèvent à 36 %. Cet écart unique dans les pays de l'OCDE contribue à soutenir de façon bienvenue l'emploi des peu qualifiés, mais c'est aussi probablement un frein à l'augmentation des revenus entre salaire minimum et salaire médian, ce qui peut expliquer en partie la faible progression du pouvoir d'achat des travailleurs à bas salaires. De plus, entre 1998 et 2014, les incitations monétaires à travailler plus pour les personnes déjà en emploi — c'est-à-dire le montant dont varie leur revenu disponible en fonction d'une hausse de leurs revenus d'activité, due, par exemple, à une hausse des heures travaillées — ont diminué pour la plupart des travailleurs, même si elles ont augmenté pour les plus bas revenus<sup>13</sup>.

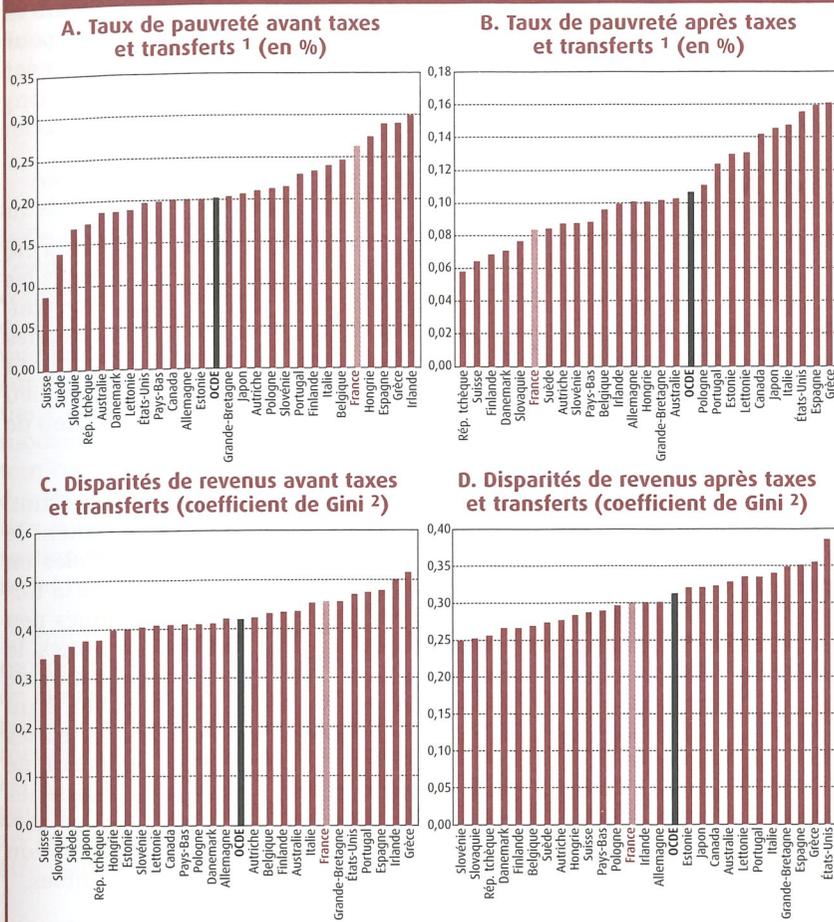
Aux mesures présentées ici des écarts de revenus, il faudrait ajouter des dépenses contraintes de logement importantes, ainsi que l'impact des aides sociales locales et de la redistribution non monétaire. Si les données sur ces deux derniers aspects sont compliquées à rassembler<sup>14</sup>, en revanche l'on sait que les dépenses de logement constituent un poste de consommation majeur pour les ménages français, et la part du logement dans la consommation des ménages en France est supérieure à la moyenne européenne. À nouveau, ceci est corrigé par un parc de logements sociaux développé et par des aides au logement significatives pour les ménages les moins aisés. L'avantage monétaire mensuel lié à l'occupation d'un logement social — y compris après les aides au logement —, c'est-à-dire la différence entre le loyer demandé par le bailleur social et la valeur de ce logement dans le parc

12. CAUSA Orsetta et HERMANSEN Mikkel, « Income Redistribution through Taxes and Transfers across OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1453, 2017.

13. SICSIK Michaël, « Les incitations monétaires au travail en France entre 1998 et 2014 », *Economie et statistique*, n° 503-504, 2018, p. 13-35.

14. OCDE, *op. cit.*, 2019.

**Graphique 6 — Les inégalités de revenus sont modérées par les impôts et transferts sociaux (2016 ou dernière année disponible)**



*Champ* : population de 18 à 65 ans, 2016 ou dernière année disponible.  
 1. Taux de pauvreté au seuil de 50 % du revenu médian « équivalisé ».  
 2. Cet indice permet de définir les inégalités de revenus dans un pays. Il est mesuré de 0 à 1, 0 signifiant qu'il existe une égalité parfaite entre les individus, 1 traduisant au contraire une inégalité totale.  
*Source* : statistiques de l'OCDE sur la distribution des revenus et la pauvreté (base de données), 2018.

locatif privé à l'entrée dans les lieux est substantiel, de l'ordre de 250 euros en moyenne par mois en 2014 <sup>15</sup>. Cependant, seuls 34 % des ménages les moins aisés — dont le revenu médian s'élève à 810 euros par mois — bénéficient d'un logement social <sup>16</sup>. L'accès au logement social et les avantages

15. TREVIEN Corentin, « Habiter en HLM : quel avantage monétaire et quel impact sur les conditions de logement ? », *Économie et statistique*, vol. 471/I, 2014, p. 33-64.  
 16. CALVO Mathieu *et alii*, « Conditions et dépenses de logement selon le niveau de vie des ménages », *Les Dossiers de la DREES*, n° 32, février 2019, DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques).

qui lui sont liés créent donc des disparités importantes. De plus, les classes moyennes bénéficient encore moins de ces mesures. De fait, le taux d'effort en matière de logement, qui correspond au poids des dépenses en logement dans le revenu, chute rapidement avec les augmentations de revenus pour les déciles les plus pauvres, mais apparaît relativement constant pour les déciles de la classe moyenne en France <sup>17</sup>.

## **Conclusions et propositions**

En conclusion, la redistribution par les impôts et transferts sociaux a été un puissant outil de réduction des inégalités de revenus en France, mais les inégalités d'opportunité sont importantes, largement liées au système éducatif. La redistribution soutient le niveau de vie des ménages les plus pauvres mais ne corrige pas les disparités au sein du milieu de la distribution. Et surtout, elle ne suffit pas à contrer les inégalités des chances liées au milieu socio-économique et les inégalités territoriales. Les coûts de la correction de ces inégalités sont rendus très élevés par leur ampleur initiale.

De nombreuses mesures récentes semblent aller dans la bonne direction pour lutter contre ce constat d'inégalité des chances. C'est notamment le cas du développement du dédoublement des petites classes des écoles en zone d'éducation prioritaire, mais aussi de la facilitation de l'accès à la formation pour les demandeurs d'emploi de longue durée, les personnes peu qualifiées et les jeunes, comme cela a été engagé avec la Garantie jeunes, le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Par exemple, le PIC prévoit la formation d'un million de jeunes sur cinq ans. Par ailleurs, à compter de 2020, les jeunes sortis du système scolaire et sans emploi seront soumis à une obligation de formation de 16 à 18 ans. Le gouvernement français a également abaissé les coûts de la main-d'œuvre et augmenté la prime d'activité pour les personnes faiblement rémunérées en 2019, ce qui contribuera à l'amélioration de leur situation sur le marché du travail et de leurs revenus disponibles.

Ces mesures doivent encore être complétées pour s'assurer que chaque enfant aura la chance de progresser grâce à l'enseignement, la formation, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, et que chaque adulte qui a manqué une marche puisse se rattraper. Dans son *Étude économique 2019*, l'OCDE a présenté plusieurs recommandations dans ce sens <sup>18</sup>. Il s'agit notamment d'accélérer le développement de l'offre de services de garde d'enfants pour les ménages défavorisés, et dans les quartiers les plus pauvres et les territoires, tout en veillant à créer un continuum des services d'accueil des enfants de 0-6 ans pour assurer une continuité des apprentissages et en harmonisant les critères de qualité et les *standards minima* entre les diffé-

17. GODEFROY Pascal, *Trois versions du taux d'effort en matière de logement*, Paris : INSEE / Direction des statistiques démographiques et sociales (Document de travail n° F1803), juillet 2018.

18. OCDE, *op. cit.*, 2019.

rents modes d'accueil<sup>19</sup>. Pour l'enseignement classique, il est à noter que les enseignants français, notamment dans l'enseignement élémentaire, sont moins bien rémunérés que dans la moyenne des pays de l'OCDE, et bénéficient d'un moindre nombre d'heures de concertation collective sur la pédagogie. Ensuite, l'alternance en entreprise dans les établissements d'enseignement professionnel du secondaire et les programmes de réinsertion sociale et professionnelle des jeunes inactifs pourraient être renforcés.

Assurer plus de mobilité au cours de la vie demandera de continuer à améliorer le fonctionnement du marché du travail, la formation professionnelle qualifiante et à lutter contre le chômage, notamment de longue durée. Les décrets de la réforme de l'assurance chômage publiés le 28 juillet 2019 contiennent des mesures pour diminuer les recours excessifs aux contrats courts, en jouant à la fois sur les incitations des entreprises (en instaurant une taxe sur les contrats à durée déterminée d'usage et un bonus / malus sur l'utilisation des contrats courts dans certains secteurs), et sur les conditions d'éligibilité des demandeurs d'emploi à l'assurance chômage et les modalités de calcul de leurs allocations. Il faudra s'assurer que ces mesures, tout comme celles prises par les ordonnances de 2017, permettent le recul des emplois précaires. Dans le même temps, assurer l'accès à une information transparente et un suivi efficace de la qualité des programmes de formation tout au long de la vie, grâce à des évaluations et un accompagnement renforcés, doit être une priorité.

Enfin, le potentiel d'amélioration du système de redistribution socio-fiscal ne doit pas être ignoré. En particulier, regrouper les différents programmes de *minima* sociaux (et l'assurance chômage de longue durée) pourrait simplifier le recours pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et permettre d'élaborer des parcours d'insertion plus efficaces. Une telle réforme est envisagée dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, et demandera de prendre en compte la prime d'activité, les aides au logement et le logement social dans les ressources des ménages pour être pleinement efficace. ■

19. OCDE, *Petite Enfance, grands défis* 2017, *op. cit.*